



Réclamations DP

GSSC Losserand

Réunion DP du 08/04/2013

| | Réclamations | Réponse Direction |
|--------------|---|--|
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 1 – RH : NB de jours travaillés pour un CEA</p> <p>Que se passe-t-il si un cadre exécutif autonome travaille plus de 208 jours par an ?</p> <p>Peut-il récupérer ces jours supplémentaires et quel est le processus ?</p> | <p>Il existe le dispositif des JTS pour les salariés qui sont amenés à travailler les jours où normalement ils ne sont pas en activité (ex. le WE et les jours fériés). Mais cette situation doit être validée en amont par le manager, puis le salarié pose ses JTS via anoo après les jours travaillés.</p> |
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 2 – RH : Allocation DIF hors temps de travail</p> <p>Dans le cas d'une formation DIF hors temps de travail, une allocation est prévue. Le CSRH nous dit que ces allocations de formation sont calculées en fonction du statut (fonctionnaire ou contractuel) et selon les niveaux (non cadres ou CEA).</p> <p>Concernant un ACO non cadre, il précise que l'allocation de formation hors temps de travail est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net calculé ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - somme des rémunérations individuelles nettes des 12 derniers mois précédant le début de la formation) divisée par 2028 heures. - pourquoi 2028 heures (qui correspondent à 52 semaines de 39 heures) ? <p>Pouvez-vous nous indiquer quel est le calcul selon les statuts (AFO, ACO) et niveaux (non cadres, cadres) ?</p> | <p>Pour les 2028 heures:</p> <p>A FTSA la rémunération mensuelle est versée sur la base de 169 heures soit 39 heures par semaine (169/4,3333), 4,3333 étant égal à un mois moyen (52 semaines/12 mois).</p> <p><u>ACO Non cadres :</u></p> <p>L'allocation est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net.</p> <p>Le Salaire Horaire Net (SHN) se calcule comme suit :</p> <p>Somme des rémunérations individuelles nettes des 12 derniers mois précédant le début de la formation divisée par (39h*52 semaines) soit 2028 heures *50% = SHN.</p> <p><u>AFO Non Cadres :</u></p> <p>L'allocation est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net.</p> <p>Pour les AFO le salaire horaire net se calcule comme suit :</p> <p>Le Salaire Global de Base net temps plein, même si l'agent est</p> |

à temps partiel, du mois précédant le début de la formation divisé par 169 heures *50% = SHN

Attention : Le SGB net est constitué du TIB, du CFT et des éventuelles indemnités de résidence.

CDI temps partiel :

L'allocation est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net.

Allocation horaire

Somme des rémunérations individuelles nettes des 12 derniers mois précédant le début de la formation divisée par le nombre d'heures payées en durée mensuelle (ETP payé) *50% = SHN.

CEA ACO :

L'allocation est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net.

Le salaire horaire de référence est déterminé par le rapport entre la rémunération nette annuelle versée au salarié et la formule suivante :

Formule retenue à France Télécom :

$169 \text{ heures} \times \text{nbre de jours de la convention individuelle de forfait (208 j à FTSA)} / 217 \text{ jours} \times 12 \text{ mois} = 1944 \text{ heures pour un CEA temps plein.}$

CEA AFO :

L'allocation est calculée sur la base de 50% du salaire horaire net.

Pour les CEA AFO le salaire horaire net se calcule comme suit:

Le Salaire Global de Base net temps plein, même si l'agent est à temps partiel, du mois précédent le début de la formation divisé par 162 heures.

Explication des 162 heures : $169 \text{ heures} \times \text{nbre de jours de la convention individuelle de forfait (208 j à FTSA)} / 217 \text{ jours. Le dénominateur est égal à : } 169 \times 208 / 217 = 162 \text{ h}$

Attention : Le SGB net est constitué du TIB, du CFT et des éventuelles indemnités de résidence

| | | |
|--------------|---|--|
| | | |
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 3 – RH : ASA fêtes religieuses</p> <p>A FT la règle est d'accorder des demandes d'ASA pour fêtes religieuses quelle que soit la religion pour des fêtes non-fériées dans le calendrier républicain.</p> <p>Ces règles peuvent-elles s'appliquer à la religion chrétienne ?</p> <p>Les salariés pouvaient-ils poser par exemple le Vendredi Saint (29/03) en ASA ?</p> <p>Quelles sont les limites ?</p> | <p>Une liste précise par confession est établie et accessible dans anoo/cadre de travail/temps de travail et congés/les évènements de ma vie/fetes religieuses.</p> <p>Pour les fêtes catholiques et protestantes, Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales. Le Vendredi Saint n'en fait pas partie.</p> <p>ASA accordée uniquement pour une fête religieuse tombant sur un jour ouvré travaillé par le salarié.</p> |
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 4 – RH : Règlement intérieur Fonctions Support</p> <p>Vous nous avez indiqué le mois dernier que la dernière version du règlement intérieur des Fonctions Support remonte au 27/08/2007.</p> <p>Merci de nous indiquer son lieu d'affichage et les modalités pour se le procurer ?</p> | <p>L'affichage a été réalisé sur les panneaux de tous les sites GSSC et est également accessible sur le site intranet de GSSC/Espace social.</p> |
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 5 – RH : rachat de trimestres de cotisation</p> <p>Quelles sont les premières démarches pour racheter des trimestres de cotisation à France Télécom ?</p> <p>Les refus de participation de FT dans un projet de rachat de trimestres de cotisation sont-ils argumentés ?</p> <p>Existe-t-il une voie de recours en cas de refus de participation de FT dans le cadre d'un projet de rachat de cotisation ?</p> | <p>Elles sont rappelées dans l'article 6.2 des accords seniors de 2009 et 2012.</p> <p>La réponse de refus est argumentée.</p> <p>La réponse apportée est faite par le pôle Expertise Nationale.</p> <p>Pour les modalités de recours : nous attendons confirmation.</p> |
| CFE-CGC/UNSA | <p>Réclamation n° 6 – Rémunération : PVM</p> <p>La note d'orientations et principes de la part variable managériale approuvée par Monsieur Bruno Mettling DRH GROUP en date du 16 janvier 2013, a-t-elle été communiquée au sein de notre entité à l'ensemble des personnels impacté par la PVM ?</p> <p>Dans la négative, à quelle date communiquerez- vous ?</p> <p>Y a-t-il eu des éléments nouveaux à communiquer pour ceux à qui les principes de la PVM ont déjà été présentés ?</p> | <p>Une présentation sur les évolutions de la PVM à compter du S1 2013 a été présentée aux managers GSSC, dans le cadre d'une conf call thématique RH le 25 mars 2013.</p> <p>Cette information a du être déclinée dans le cadre des réunions d'équipe par la suite.</p> <p>Pas d'éléments nouveaux depuis cette date.</p> |

| | | |
|---------------------|--|--|
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 7 – Rémunération : Participation</p> <p>Aucune donnée concernant le rendement sur les dernières années des différents fonds n'était disponible sur l'outil okapi/amundi de gestion du placement de la participation ou dans les documents reçus .</p> <p>Est-ce une volonté de la direction de France Télécom ou du gestionnaire de l'outil ?</p> <p>Comment les salariés peuvent-ils placer leur participation sans connaître l'évolution historique des rendements ?</p> | <p>Comme chaque année lors du placement de la participation et de l'intéressement, l'entreprise met à disposition sur les sites anoo et www.okapi.amundi-tc.com le rapport de gestion simplifié 2012 (téléchargeable en pdf) qui contient outre les commentaires de gestion, les performances historiques de chaque fonds du PEG et du PERCO de l'année précédente et depuis 5 ans.</p> <p>De même, il est mis à disposition sur ces sites les fiches de fonds de chaque FCPE où sont précisés la stratégie d'investissement, les commentaires de gestion, l'analyse du portefeuille et les performances sur plusieurs périodes : 1 mois / 3 mois / depuis le début de l'année / 1 an glissant / 3 ans et 5 ans. Nous attirons également l'attention des bénéficiaires que les performances passées ne garantissent pas les performances futures. En outre, une échelle permettant de mesurer le niveau de risque et de rendement de chaque fonds est disponible sur ces sites et également sur le bulletin d'option transmis par courrier.</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 8 – Restauration : RIE/Famille</p> <p>Les restaurants interentreprises étant ouverts aux conjoints et aux enfants des salariés :</p> <p>Quel est le processus pour que ces derniers puissent y accéder?</p> <p>Ont-ils droit à une subvention ?</p> | <p>Tous les restaurants inter entreprise ne sont pas ouverts aux conjoints et enfants des salariés, seuls les 150 restaurants gérés directement par FT le permettent (dont celui de LOSSERAND).</p> <p>l'accès des restaurants est soumis à la seule condition que le conjoint ou le parent salarié accompagne sa famille.</p> <p>En référence au cahier des charges rédigées avec les partenaires sociaux ils ont droit à une subvention (simple).</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 9 – Restauration : vigilance sanitaire</p> <p>Nous avons tous été informé par les médias de l'affaire Spanghero (lire ci-dessous le sujet) :</p> <p>Les services vétérinaires et de la répression des fraudes ont découvert chez Spanghero, l'entreprise de Castelnaudary (Aude) en première ligne dans le scandale de la viande de cheval, 57 tonnes de viande de mouton britannique. Une importation interdite.</p> <p>Rappel de tous les produits. Tous les éléments ont été transmis à</p> | <p>Il est important de rappeler que la restauration collective est soumise à une réglementation sanitaire très stricte dont le non respect peut entraîner la fermeture immédiate du restaurant.</p> <p>Sur le site de Lossserand, une information à la vue des convives a été mise en place.</p> <p>Cette info est mise à jour en fonction de l'actualité (plats Spanghero non utilisés, vigilance sanitaire renforcée sur tous les produits...).</p> |

| | | |
|--------------|---|---|
| | <p>la justice, saisie d'une affaire qui s'est étendue à toute l'Europe, a dit le ministre délégué à l'Agroalimentaire, Guillaume Garot. « Par mesure de prévention, nous avons enjoint à rappeler tous les produits fabriqués à partir de cette viande », des merguez, de la charcuterie, a-t-il dit.</p> <p><u>A partir de cet fait, qu'elle action avait vous entrepris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous demandé à la société gérante du restaurant de Losserand, si elle avait mis en place un renforcement du dispositif de contrôle et de détection de l'éventuelle présence de viande de cheval dans les plats cuisinés (à base de bœuf) qu'elle pourrait utiliser ? - Concernant le nouveau scandale de la viande de mouton. Quelles sont les garanties de la société gérante du restaurant de Losserand sur ce sujet ? Utilise-t-elle du mouton provenant de chez ce fournisseur ? | |
| CFE-OGC/UNSA | <p>Réclamation n° 10 – Santé : Visites Médicales</p> <p>Sur GSSC (périmètre de l'instance) y a-t-il du retard quant au respect des délais légaux des visites médicales ?</p> <p>Si oui, pourquoi et qu'allez vous mettre en place pour y remédier ?</p> | <p>78 % des salariés concernés ont eu leur visite périodique. toutes les visites obligatoires telles embauche, reprise, à la demande ont été effectuées.</p> <p>Une relance va être faite via la ligne managériale pour les 60 dossiers dont la dernière visite remonte à 2010.</p> |
| CFE-OGC/UNSA | <p>Réclamation n° 11 – Condition de travail : EI et Charge de Travail (CEA)</p> <p>Vous vous étiez engagés à faire une restitution de la question sur la charge de travail contenue dans les EI.</p> <p>Avez-vous avancé sur ce dossier ?</p> <p>Quand pensez-vous pouvoir restituer ces éléments et dans quel cadre ?</p> | <p>L'analyse a démarré, elle doit être réalisée manuellement car pour le moment l'outil ne permet pas pour le moment de faire une extraction sur cette zone (créée très récemment).</p> <p>Nous avons évoqué le point dans le cadre du CHSCT Achats.</p> <p>La date envisagée était au plus tôt début mai 2013.</p> |
| CFE-OGC/UNSA | <p>Réclamation n° 12 – Conditions de travail : Carte multiservice</p> <p>Aujourd'hui la carte multiservice a été déployée en tant que carte professionnelle.</p> <p>Quel est le planning prévu à GSSC pour le déploiement de toutes ses fonctionnalités ?</p> | <p>Restaurants (information de la DSEC) :</p> <p>le sujet est en cours pour la mise en place. Pas de calendrier fixe à ce jour.</p> <p>Contrôle d'accès aux locaux : Projet national pour le Groupe, mais nouvel équipement à la charge de chaque entité. Chaque équipement sera modifié au fil de l'eau.</p> |

| | | |
|----------------------------|---|---|
| | | <p>Accès PKI :</p> <p>Déjà possible pour un nouveau besoin ou à la demande de l'utilisateur en remplacement de la clé de cryptage actuelle, en s'adressant au support de proximité de son lieu de travail (marie Hélène Hernandez ou Janine boucaud)</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 13 – Outils : TRAVEL</p> <p>Il y a une grande différence entre la Politique des frais de remboursements chez FT et l'outil TRAVEL. Quelques surprises de l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment se fait-il que l'outil puisse proposer des hôtels qui ne pratiquent pas le tarif FT ? - Comment se fait-il que l'outil puisse proposer des hôtels non conformes à la politique FT ? - Pourquoi quand on choisit une nuit à 89€ (première page de l'hôtel sur travel), on se retrouve avec un tarif pour une nuit avec un tarif à 180,90 ? - A priori, le groupe Accor (Mercure, Novotel) ne pratique pas des tarifs FT à travers TRAVEL. Pourquoi, certains établissements appliquent un tarif FT, mais uniquement par mail ? - Pourquoi il n'est pas inscrit en GROS, large et en rouge, quand la réservation est en débit immédiat ? <p>Tout cela est bien confus et crée des complications au niveau des réservations.</p> | <p>L'outil de réservation en ligne propose tous les hôtels disponibles sur la période recherchée, négociés ou non, mais qui sont compatibles avec la politique de plafonnement</p> <p>L'outil ne propose pas uniquement les hôtels disponibles dont le tarif correspond au plafond de remboursement de la ville concernée mais également tous les tarifs inférieurs .</p> <p>Ce problème de doublonnage du prix a été signalé au fournisseur AMADEUS depuis le 15 janvier 2013. Les équipes techniques travaillent avec Accor car le problème est du côté de la chaîne hôtelière.</p> <p>Les hôteliers pratiquent le yield management (gestion tarifaire en temps réel) et ouvrent ou ferment les chambres en fonction de l'offre et de la demande. De plus certains hôteliers préfèrent les réservations hors GDS car ils n'ont pas à payer de transactions fees.</p> <p>L'outil actuel est ancien et ne fait plus l'objet de développements techniques de la part du prestataire. Un changement d'outil est d'ailleurs envisagé à moyen terme. La demande n'est pas techniquement réalisable actuellement, il faut donc que les voyageurs cliquent et lisent les conditions d'achat qui sont indiquées au moment de la réservation. C'est le seul moyen actuellement de se prémunir de mauvaises surprises. Le choix de tarifs négociés permet également d'éviter ce désagrément, car il n'y a jamais de paiement en avance</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 14 – Communication : livre blanc relations fournisseurs</p> <p>Quel est le but recherché par FT dans la publication de ce livre blanc ?</p> <p>Est-ce une démarche de lobbying vis-à-vis du monde politique</p> | <p>La publication du livre blanc s'inscrit pleinement dans la démarche SRM (Supplier Relation Management) et nos engagements pris au travers de la signature de la Charte Inter-entreprise en 2010 et récemment Charte PME Innovantes.</p> |

| | | |
|---------------------|---|--|
| | <p>de nos fournisseurs ou de nos clients ?</p> | <p>Au même titre que nous avons tenu à faire partie des premières entreprises candidates au label Charte Inter Entreprises, nous avons souhaité en parallèle communiquer sur nos relations avec nos fournisseurs.</p> <p>FT-Orange est un acteur majeur de la vie économique du pays, c'est important de le faire savoir et de valoriser nos actions.</p> <p>Il s'agit d'une démarche tournée à la fois vers le monde politique mais aussi vers le monde économique, monde entreprise, et même si ce n'est pas directement vers le grand public.</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 15 – RH : Essaimage et relation Achats</p> <p>Nous sommes dans l'attente de la réponse suite à la réclamation DP du mois précédent, le cas particulier vous ayant été remonté :</p> <p>« Un acheteur a été sollicité par un ex-salarié en essaimage qui demande à ce que l'on crée un compte fournisseur pour sa structure juridique. Il prétend que dans sa convention d'essaimage il est expressément prévu qu' FT lui commande des prestations (Photos)</p> <p>Quelle est la bonne attitude à adopter dans ces situations par l'acheteur ?</p> <p>Existe-t-il des conventions d'essaimage dans lesquelles FT s'engage à commander quelque prestation que ce soit sans en informer GSSC ?</p> <p>Comment piloter la dépendance économique d'un tel fournisseur ?</p> <p>Quel est le cadre légal de ces engagements ? »</p> | <p>Nous avons eu retour cette semaine sur le sujet.</p> <p>L'intéressé n'a absolument rien dans sa convention d'essaimage qui prévoit de telles dispositions.</p> <p>il faut donc lui opposer une fin de non recevoir car l'entreprise n'a pas pris de tels engagements.</p> |
| <p>CFE-CGC/UNSA</p> | <p>Réclamation n° 16 – Sécurité abords Losserand</p> <p>Avez-vous reçu une réponse des services de la Mairie de Paris concernant les points de sécurité déjà évoqués autour du bâtiment Losserand : passages piétons et croisement sortie métro-piste cyclable.</p> | <p>Le sujet est toujours en cours d'instruction par le directeur de l'UGI.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | La période pré-électorale pourrait favoriser l'avancée du dossier sauf à attendre le déménagement vers Alleroy. | |
|--|--|--|